

Service : Direction



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 20 septembre 2024

Objet : **CONTRAT DE PRET A USAGE A TITRE GRATUIT D'UN PARKING DE ST MICROELECTRONICS POUR LE CONGRES DES MAIRES DE L'ISERE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2024

PRESENTS :

Présents : 23
Représentés : 4
Absents : 2
Votants : 27

Mmes DUMAS, FOURNIER, FRAGOLA, LEJEUNE, LUCATELLI, MONDET, NDAGIJE, QUINETTE-MOURAT, RENOUF, RITZENTHALER
MM. AYACHE, BONAZZI, CRESPEAU, CROZES, GERARDO, GIRET, JAVET, LENAIN, LIZERE, LORIMIER, POMMELET, RESVE, ROETS

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes GRANGEAT (pouvoir à D. GERARDO), LANNOY (pouvoir à B. LUCATELLI), TANI (pouvoir à M. LIZERE),
M. PEYRONNARD (pouvoir à P. LORIMIER)

ABSENTS :

MM. FORT, KAUFFMANN

M. POMMELET a été élu secrétaire de séance.

Vu les articles 1875 et suivants du code civil,

Considérant le bail civil authentique conclu le 12 avril 2023 entre la Communauté de communes du Grésivaudan et ST Microelectronics pour les parcelles situées sur le lieudit Pré Noir,

Madame la 6^{ème} adjointe explique que dans le cadre de l'accueil du Congrès des Maires de l'Isère à Crolles le 12 octobre prochain, la commune a sollicité l'entreprise ST Microelectronics pour la mise à disposition d'un parking de grande capacité (minima 700 places) pour le stationnement des congressistes durant l'évènement.

Madame la 6^{ème} adjointe explique que ST Microelectronics a répondu favorablement pour le prêt à usage du parking identifié P10 et que cette mise à disposition prend la forme d'un contrat de prêt à usage, à titre gratuit. La Communauté de communes du Grésivaudan, en tant que co-organisatrice de l'évènement, mais également bailleur de ST Microelectronics sur les parcelles concernées, est partie à ce contrat.

Le contrat, annexé au projet de délibération fixe les obligations respectives des parties :

- le prêt sera effectif le samedi 12 octobre 2024 de 6h30 à 16h
- il est effectué à titre gratuit,
- la commune doit être assurée pour cette utilisation.

Extrait de délibération n°90-2024 du CM du 20 septembre 2024, page 2

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage à titre gratuit du parking P10 de ST Microélectronics pour le stationnement lié à l'accueil du Congrès des maires de l'Isère à Crolles.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le **27 SEP. 2024**
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

Le secrétaire de séance
Serge POMMELET

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Sandra BEN MILED, Responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.